



LABORATOIRE
D'IDÉES
FORUM
D'AVIGNON

LE FORUM D'AVIGNON
APPELLE À MOBILISER
LES AMBITIONS
EUROPÉENNES SUR
LA CULTURE

octobre 2012



**FORUM
D'AVIGNON**

LABORATOIRE D'IDÉES

LE FORUM D'AVIGNON EST UN
LABORATOIRE D'IDÉES QUI ORGANISE
LES RENCONTRES INTERNATIONALES
DE LA CULTURE, DE L'ÉCONOMIE
ET DES MÉDIAS

PRÉAMBULE

Le Forum d'Avignon est un laboratoire d'idées indépendant et international, créé en 2008 et soutenu par 25 partenaires et mécènes, publics et privés. Il organise les rencontres internationales de la culture, de l'économie et des médias, où les participants mettent en lumière des idées et réalisations de tous les continents.

S'appuyant sur un réseau international unique d'artistes, d'experts et de responsables publics et privés, le laboratoire d'idées du Forum d'Avignon a constitué un patrimoine d'études internationales et de propositions inédites autour de trois perspectives pour la culture et les industries créatives :

- le financement et les modèles économiques,
- le numérique et l'innovation,
- l'attractivité des territoires.

Les propositions sont élaborées dans le cadre de groupes de travail et s'appuient sur les expertises des contributeurs.

À travers ses publications, le Forum d'Avignon souhaite jouer son rôle d'acteur du débat public et porter ses convictions pour promouvoir la diversité culturelle.

Le Forum d'Avignon s'assure de la qualité éditoriale des travaux qu'il publie mais les opinions et jugements qui y sont formulés sont exclusivement ceux de leurs auteurs.

LE FORUM D'AVIGNON APPELLE À MOBILISER LES AMBITIONS EUROPÉENNES SUR LA CULTURE

La crise financière et morale que traversent les nations européennes ne doit pas faire oublier leurs racines culturelles communes. Au-delà des frontières, de l'économie et du marché, c'est bien une culture assise sur quatre piliers qui fonde l'Europe : la démocratie, les droits de l'homme, la rationalité technique et les monothéismes. Il s'agit de puiser dans ce patrimoine historique la dynamique exemplaire pour renforcer le mieux vivre de la société civile européenne et le bien vivre ensemble des Européens.

Longtemps considéré comme un obstacle par les États nations européens cherchant à unifier des populations dans une mémoire collective, le respect de la diversité culturelle constitue l'un des principaux défis du vivre ensemble des Européens. Au-delà des minorités linguistiques et des évolutions identitaires jusqu'alors marquées par l'imaginaire national, il s'agit de réinventer la modernité d'un projet européen fondée sur des valeurs humanistes et un patrimoine millénaire.

Dans la compétition internationale, la créativité et la diversité culturelle sont des atouts maîtres pour l'Europe. Sa civilisation constitue une richesse spirituelle, sociale et économique pour ses nations, dont elle structure l'identité politique. Après des millénaires de conflits et d'antagonismes au cours de son Histoire, les nations européennes ont su forger - non sans frottement et repentis - un archétype de diversité, de tolérance et d'échanges qui peut, par son évolution même, inspirer d'autres ensembles géopolitiques pour l'organisation leur propre espace culturel. Cette exemplarité ne peut plus être comme autrefois un modèle projeté, mais être nourri du dynamisme d'une société civile capable de se dépasser en fédérant ses diversités et ses spécificités.

L'Europe peut s'appuyer sur sa diversité culturelle. Avec 23 langues dans les 27 pays de l'Union, près de 400 régions, États fédérés, Oblasti, comtés, Länder, périphéries, comitats, districts et communautés autonomes, plus de 30 000 musées, 50 000 bibliothèques publiques et près de 30 000 écrans de cinéma, 300 biens culturels inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et 3,6 millions d'emplois culturels directs, les pays européens disposent de gisements créatifs, de creusets d'excellence et de particularismes, s'appuyant sur leurs Histoires mêlées, leurs savoir-faire, leurs arts et leurs cultures si attractifs pour le reste du monde.

Pour relever ce défi ambitieux, à contre-courant des frilosités nationales, l'Europe a notamment besoin d'une amitié franco-allemande forte et d'un dialogue dynamique avec l'ensemble des pays de l'Union. Face aux oppositions de toutes natures, il est temps de s'inspirer de l'esprit des pères fondateurs, nourri de responsabilité historique et politique, qui a su avancer, malgré les antagonismes séculaires et les mémoires encore meurtries. Cette vision ardente, fédératrice, positive et entraînant, reste au cœur de ce rôle d'impulsion et d'avant-garde, pour renforcer la coopération culturelle entre tous les États européens.

Ce qui s'impose donc, c'est le dialogue des cultures. Ce mouvement de révolution culturelle, né dans les douleurs des conquêtes, des massacres et des déportations; grandi par le hasard des voyages, des partages, des traités, il s'agit maintenant de l'organiser de façon rationnelle et humaniste en même temps, dans un dialogue où chaque race, chaque nation, chaque civilisation recevant et donnant en même temps, chaque homme pourra se développer, s'épanouir en personne. L.S. Senghor. Liberté 3. Seuil. 1977.

Dans cette recherche de solutions européennes pour une sortie de crise, le Forum d'Avignon appelle :

- I **la France et l'Allemagne**, à s'appuyer sur le 50^e anniversaire de leur Traité d'amitié pour donner à la culture une place centrale dans le devenir d'une Europe unie et solidaire, et l'inflexion nécessaire pour rassembler sa société civile sur un patrimoine commun,
- II **l'Union européenne** à confirmer les engagements internationaux qu'elle a souscrits en signant et ratifiant la Convention UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles,
- III **les responsables politiques des états membres** à inclure dans les réformes structurelles nécessaires des programmes culturels qui doivent être considérés comme créateurs de valeur, d'emplois et de cohésion sociale,
- IV **la société civile européenne** à se mobiliser pour ses créateurs, pour le développement et le rayonnement de sa culture portés par des investissements individuels et collectifs essentiels pour son mieux-être, son identité et son rayonnement dans un monde globalisé.

PISTES DE COOPÉRATION

PROPOSÉES PAR LE FORUM D'AVIGNON



Restaurer le projet européen ne se fera pas en quelques pages. Au-delà des mots, c'est bien l'ensemble des initiatives publiques et privées, toutes générations confondues, qui vont faire germer une envie d'Europe. Proposer de mettre la culture au cœur de l'Europe est un acte essentiel que le monde politique doit intégrer. À quelques mois du cinquantième anniversaire du traité d'amitié franco-allemand, le Forum d'Avignon propose de mettre en lumière les réussites européennes mais également des pistes de coopération entre la France et l'Allemagne et plus largement en Europe pour rendre concrète une Europe de la culture et pour la culture. Sa réalisation est à portée de décision.

Développer des coopérations au niveau territorial, respectant les organisations des deux pays, soutenus par les jumelages des villes franco-allemandes mais aussi avec d'autres pays européens

○ entre les établissements culturels (musées, théâtres, centres d'art) mais aussi les collections d'art plastique des FRAC et les résidences d'artistes.

○ dans l'éventualité d'une régionalisation de France 3, les coopérations avec leurs homologues des Länder pourront être systématisées (coproductions, échanges de programmes et de journalistes, bureaux communs dans les pays tiers, etc.), par l'ouverture symbolique aux collectivités territoriales ou aux chaînes locales allemandes.

○ le patrimoine, naturel et architectural, artistique et linguistique, pourrait devenir un champ de coopération pour les Länder et Régions.

Qu'il s'agisse de biens privés ou publics, individuels ou sociaux, le patrimoine est une composante indissociable de l'identité régionale, en Allemagne comme en France.

Responsables de la formation professionnelle, les Régions et les Länder pourraient développer des filières professionnelles autour des mé-

tiers du patrimoine (restauration et création) qui représentent d'importants gisements d'emploi, à tous les niveaux de qualification. La protection, la valorisation et la transmission du patrimoine sont aussi une responsabilité inter-générationnelle; la coopération « décentralisée » franco-allemande pourrait trouver ici un thème de déploiement (échanges d'enseignants et de techniciens, stages de formation). Le patrimoine, qui bénéficie d'une image très positive est un vecteur de la « communauté de valeurs européenne(s) ».

Enfin, le patrimoine en région pourrait être le support systématique d'une politique croisée d'accueil et d'expositions d'artistes contemporains originaires des deux pays.

Mobiliser conjointement les institutions publiques et les entreprises privées pour un renouvellement des publics

En particulier :

○ valoriser les créateurs et entrepreneurs culturels en promouvant l'investissement privé et en particulier :

— la création de fonds franco-allemand (du type 'Start Invest' en Belgique ou 'Culture et patrimoine' en France),

- la création d'une Fondation culturelle franco allemande, dotée de son propre budget et chargée de gérer et de promouvoir des activités culturelles franco-allemandes
- la facilitation d'investissements privés 'collectifs' (crowd funding) : autour de centres d'intérêts bilatéraux pour financer des projets que ce soit pour la musique, le cinéma, le livre et le spectacle vivant...
- promouvoir à l'échelle européenne des mécanismes de financement et, particulièrement, d'accès au crédit des entreprises – PME et TPE - des industries culturelles, à l'instar du projet d'instrument financier du programme Europe Creative. Ces mécanismes pourraient notamment mettre en scène l'Institut français pour le développement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC), mais aussi le Fonds européen d'investissement (FEI), qui devrait jouer un rôle en faveur de l'accès au crédit des PME et TPE européennes et en particulier des industries créatives européennes. (mécanismes existants en Allemagne à compléter)
- renforcer le rôle des relais et médiations dans la constitution d'un tissu d'industries créatives, sous de multiples formes :
 - des 'clusters' publics et privés (régions, universités, EPIC, incubateurs, business angels),
 - des institutions parapubliques (Goethe Institute, Haut Conseil Culturel France Allemagne) aux structures mixtes (PPP, l'Institut Culturel);
- mettre en place des initiatives de labellisation dans une perspective d'accompagnement des nouveaux usages, de pérennisation des initiatives, d'évolution des pratiques professionnelles et de création de nouveaux types de biens culturels,
- favoriser la constitution de pôles d'excellence culturels : par exemple, dans le cinéma avec le rapprochement entre la future Cité du cinéma avec des studios Babelsberg.

III

Développer les coopérations pour une meilleure circulation des œuvres et de la culture

La circulation des œuvres en Europe est un sujet majeur. Plusieurs pistes pourraient être explorées, en particulier :

- la recherche systématique de l'accueil dans chacun des deux pays de musées itinérants, à l'instar du Centre Pompidou mobile,
- une coopération accrue entre les agences de presse, AFP et DPA,
- des coopérations renforcées entre les télévisions de service public des États membres pourraient être promues,
- une réflexion pourrait être menée afin d'envisager de mettre en place des sous-quotas d'œuvres européennes non nationales permettant une mise en valeur de la diversité de production européenne au niveau de chaque État membre, de dresser le bilan de la promotion et de la proportion des œuvres européennes sur les services de VoD présents en France et en Allemagne et de lancer des pistes de réflexion afin de favoriser l'accès des citoyens aux œuvres européennes, y compris non nationales.

IV

Adopter au niveau européen des mécanismes de régulation respectant la propriété intellectuelle et favorisant la diversité culturelle

Sur la propriété intellectuelle. Le développement de services culturels européens doit nécessairement se faire dans le respect des droits de propriété intellectuelle qui permettent de promouvoir l'innovation et la création. Il doit aussi passer par l'engagement des chantiers nécessaires pour faire vivre les principes du droit d'auteur dans le monde numérique, en particulier :

- le développement d'un environnement favorisant la création et la diffusion en toute légalité via l'incitation à la consommation de contenus disponibles légalement en proposant des alternatives intuitives et viables qui assurent la rémunération effective de tous les acteurs, notamment les auteurs;
- le soutien des entreprises, mais aussi des créateurs et des acteurs culturels (e.g. travail au cadre de référencement des œuvres orphelines, etc.) pour encourager le respect des législations en place;
- le développement d'un cadre européen favorisant la coopération entre les ayants droit et les services en ligne afin de favoriser le respect du droit d'auteur et de faciliter l'accès aux œuvres;

Sur la fiscalité numérique. Il est essentiel et urgent d'activer plusieurs leviers, dont la mise en place rapide d'un environnement fiscal favorable, afin de favoriser le développement d'offres légales accessibles et attractives de contenus culturels en ligne en Europe. En matière de fiscalité il s'agirait :

- de rendre possible l'application de taux de TVA réduits aux biens et services culturels (livre, presse, vidéo, musique), y compris ceux prestés en ligne. La différence actuelle de traitement fiscal entrave le développement des services de contenus culturels en ligne, qui ont besoin d'un environnement favorable, et décourage l'innovation, pourtant à la base de la compétitivité de nos industries culturelles européennes face à d'autres grands acteurs internationaux. C'est un enjeu culturel mais aussi très largement un enjeu économique : nos industries culturelles du numérique ont besoin de cette compétitivité à l'échelle mondiale.
- de mettre fin aux distorsions de compétitivité fiscale entre les acteurs du commerce électronique présents au sein du marché européen. Le rassemblement d'éléments propres

à permettre l'engagement, aux plans national et européen, de démarches visant à faire contribuer les acteurs du numérique au financement des industries culturelles, devrait être posée.

- De mettre un terme aux délocalisations des services culturels dont les conséquences peuvent être lourdes pour les finances publiques et pour le financement de la création culturelle
- De soutenir l'adaptation et la modernisation des outils de financement de la culture afin de préserver les capacités d'action des États en faveur de la création. L'extension aux nouveaux acteurs du numérique des taxes qui abondent les ressources affectées à la culture en général, et plus particulièrement le cinéma, doit être validée et accompagnée par la Commission européenne. Car tous ceux qui participent et profitent de la diffusion et de la distribution des œuvres doivent pouvoir, si les États le souhaitent, être mis à contribution pour renouveler le financement de la création.

Sur le prix du livre numérique. Le soutien au niveau européen pour un prix unique du livre numérique est crucial alors que la dimension culturelle majeure du livre légitime pleinement l'existence des politiques publiques d'intervention et de régulation, propres à chacun des États membres de l'Union :

- l'enjeu impératif de diversité culturelle devient encore plus important avec l'avènement de l'ère numérique. La croissance remarquable du livre numérique au sein du marché américain conduit à anticiper un développement similaire dans les pays européens. La diffusion massive du livre numérique est riche de promesses pour les lecteurs, pour la diffusion de la pensée et pour le dynamisme de la création. Dans ce contexte, l'Europe doit se doter d'une industrie et d'une infrastructure de diffusion du livre numérique à la me-

sure de sa position majeure et historique dans le domaine de la création éditoriale ;

- ces réflexions ont conduit la France à se doter d'une loi de régulation du prix du livre numérique (loi n° 2011-590 du 26 mai 2011). En garantissant aux éditeurs la maîtrise du prix de vente final des fichiers, cette loi permet de préserver la possibilité de maintenir une juste rémunération des créateurs. Elle vise aussi à maintenir une grande diversité des circuits de diffusion qui, dans le champ du numérique comme dans celui de l'imprimé est le corollaire de la diversité éditoriale ;
- la réflexion doit être ouverte au plan européen sur les politiques du livre à l'heure du numérique, qu'il s'agisse des questions de régulation du prix, de numérisation et de circulation des œuvres comme de fiscalité.

Sur la télévision connectée. Comme tout changement important induit par une innovation technologique, l'arrivée des téléviseurs connectés est à la fois source d'opportunité et de préoccupation en Europe. Dans ce contexte, certains enjeux paraissent particulièrement structurants et pourraient faire l'objet de recommandations franco-allemandes pour leurs partenaires de l'UE :

- la possibilité d'accéder à différents types de services de médias depuis le terminal principal de réception de la télévision pourrait avoir un impact important sur la répartition de la valeur entre des acteurs provenant d'univers très différents, le financement de la création audiovisuelle et cinématographique et, par tant, la diversité culturelle ;
- le développement de la télévision connectée soulève certaines questions en termes de régulation, notamment en matière de protection du jeune public, de la dignité humaine ainsi que de soutien à la diversité culturelle, de respect du pluralisme ou de la propriété intellectuelle.

V

Jouer un rôle de premier plan en faveur de la diversité culturelle, conformément aux engagements internationaux qu'elle a souscrits en signant et ratifiant la Convention UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Les deux principes cardinaux de cet instrument international, la spécificité de la culture et le droit des États à adopter des mesures et politiques culturelles doivent être respectés par la Commission européenne. Cela signifie notamment que les services audiovisuels et culturels doivent être exclus du champ des négociations commerciales qu'elle mène au nom de l'Union européenne.

REMERCIEMENTS

Le Forum d'Avignon adresse ses remerciements pour leur contribution et inspiration :

- aux membres du conseil d'administration et du conseil d'orientation du Forum
- aux membres du Ministère des Affaires étrangères et européennes
- au Ministère de la Culture et de la Communication
- aux membres du Forum d'Avignon Ruhr : **Dieter Gorny, Reinhard Kraemer et Bern Fesel**, ecce (european centre for creative economy)

et pour son soutien chaleureux :

- **Jérôme Clement**, président de la maison de vente PIASA, ancien président d'Arte,

Comité éditorial et rédactionnel :

- **Laure Kaltenbach**, directeur général, et **Olivier Le Guay**, responsable éditorial
- **Pour la création graphique**, l'agence Avant Garde



THINK FAR PENSER + LOIN

La crise financière et morale que traversent les nations européennes ne doit pas faire oublier leurs racines culturelles communes. Au-delà des frontières, de l'économie et du marché, c'est bien une culture assise sur quatre piliers qui fonde l'Europe : la démocratie, les droits de l'homme, la rationalité technique et les monothéismes. Il s'agit de puiser dans ce patrimoine historique la dynamique exemplaire pour renforcer le mieux vivre de la société civile européenne et le bien vivre ensemble des Européens.

Dans cette recherche de solutions européennes pour une sortie de crise morale et financière, le Forum d'Avignon appelle :

O la France et l'Allemagne, à s'appuyer sur le 50^e anniversaire de leur Traité d'amitié pour donner à la culture une place centrale dans le devenir d'une Europe unie et solidaire, et l'inflexion nécessaire pour rassembler sa société civile sur un patrimoine commun,

O l'Union européenne à confirmer les engagements internationaux qu'elle a souscrits en signant et ratifiant la Convention UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles,

O les responsables politiques des états membres à inclure dans les réformes structurelles nécessaires des programmes culturels qui doivent être considérés comme créateurs de valeur, d'emplois et de cohésion sociale,

O la société civile européenne à se mobiliser pour ses créateurs, pour le développement et le rayonnement de sa culture portés par des investissements individuels et collectifs essentiels pour son mieux-être, son identité et son rayonnement dans un monde globalisé.



**FORUM
D'AVIGNON**

Grand Palais des Champs Elysées
Cours La Reine – Porte C
75008 Paris - France

Email : forum-avignon@forum-avignon.org

Tél. : + 33 (0) 1 42 25 69 10

www.forum-avignon.org